



---

# REGLEMENT COMMISSION LIGUE OFFICIELS TECHNIQUES CLOT – LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE – SAISON 2024-2025

---

## 1. GENERALITES

La Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton est compétente dans la gestion des Officiels Techniques de son territoire.

Cette commission est placée sous la responsabilité du conseil d'administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, et de la Commission Fédérale des Officiels Techniques CFOT ;

La commission est composée de membres du conseil d'administration et peut être complétée par des personnes extérieures (dites personnes ressources). La nomination des membres extérieurs sera validée par le Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

***Les règles rappelées dans ce règlement ne font que reprendre et préciser celles du Guide du Badminton. En cas de doute, contestation, seules les règles du Guide du Badminton (comprenant le Règlement Général des Compétitions), règles officielles feront foi.***

## 2. LES MISSIONS DE LA CLOT

- Suivre l'activité des Officiels Techniques (Arbitres, Juges-Arbitres, Juges de lignes)
- Diffuser les évolutions réglementaires, et s'assurer de leur application dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine.
- Gérer le calendrier des compétitions et les autorisations des compétitions, [via les demandes sur le site de la ligue et Poona](#).
- Gérer les sanctions et le suivi des cartons selon le règlement en vigueur.
- Rechercher des Arbitres et des Juges Arbitres pour les compétitions régionales ayant lieu dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine.
- [Suivre et accompagner l'organisation, gérée par la commission emploi et formation, de la formation initiale et continue des Officiels techniques \(Arbitres, Juges-Arbitres, Juges de lignes\) ainsi que celle des GEO \(Gestionnaire et Organisation de compétitions\) régulièrement licenciés dans l'une des structures de la Ligue \(Clubs, Comités Départementaux, Ligue\).](#)
- [Suivre la mise en place du calendrier des Formations et des Examens.](#)
- Suivi des rapports des Juges Arbitres effectué sur POONA.
- Relation avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).
- Relation avec la Commission Régionale Interclubs.
- Relation avec la commission compétition pour la confection des règlements

## 3. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

### 3.1. Les Réunions

**La réunion annuelle de la CFOT :** La CLOT désigne une ou plusieurs personne(s) qui devront la représenter à la réunion annuelle organisée par la Commission Fédérale des Officiels Techniques (CFOT).

**Les réunions CLOT :** La CLOT se réunit régulièrement durant la saison. Les comptes rendus de ces réunions sont diffusés aux Officiels Techniques ainsi qu'aux Présidents de clubs, de Comités Départementaux et aux membres du Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

### 3.2. Les Tenues Vestimentaires

Elles sont fournies par la FFBaD moyennant finances pour les nouveaux officiels.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine participe à hauteur de 33%, [via un remboursement](#), au financement des tenues (Polo et Sweat) des nouveaux OT sur présentation de facture, et validation de la CLOT.

RAPPEL : Ces tenues sont définies par la CFOT :

- Pour les Arbitres : Polo et sweat noir (FFBaD), Pantalon noir / jupe noire, Chaussettes et chaussures noires.
- Pour les Juges-Arbitres : Polo et sweat rouge (FFBaD), Pantalon noir / Jupe noire, Chaussettes et chaussures noires.

Il est demandé à tous, Arbitres et Juges-Arbitres, de bien vouloir respecter ces tenues.

### 3.3. Les Activités

#### 3.3.1. SUIVI DES ACTIVITES

**Arbitre / Juge Arbitre / Juge de Ligne :** La CLOT reçoit les feuilles d'activité de l'année civile en cours pour le 15 décembre en ligne sur le site de la ligue et adresse le compte-rendu de ces activités à la CFOT.

La CLOT adresse un compte rendu des activités des Officiels Techniques de la ligue Nouvelle Aquitaine à la CFOT

#### 3.3.2. NOMINATION

La CLOT nomme les Arbitres pour les compétitions organisées par la ligue et sur demande de la CFOT pour les compétitions nationales se déroulant sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Elle nomme également des Juges-arbitres sur les compétitions Régionales organisées par la Ligue.

Elle contacte les Juges de Ligne en cas de nécessité ou communique la liste des JdL aux Clubs qui en font la demande.

#### 3.3.3. INACTIVITE

##### 3.3.3.1. Arbitre

Un arbitre est considéré comme Arbitre actif, si dans l'année en cours, un Arbitre ayant officié sur l'année en cours officie :

- 10 matchs minimum pour un arbitre ligue accrédité (avec à minima 50% de double).
- 15 matchs minimum pour un arbitre ligue certifié.

#### Règle en cas de non-activité sur une ou plusieurs saisons :

- Si un arbitre est resté inactif moins de 2 ans, il devra être arbitre sur une compétition ligue afin de refaire un examen.
- Au-delà de 2 ans d'inactivité :
  - L'arbitre LA sera considéré arbitre inactif et devra suivre à nouveau la formation et repasser un examen.
  - L'arbitre LC sera rétrogradé.

#### 3.3.3.2. *Juge Arbitre*

Un juge-arbitre est considéré comme Juge-Arbitre actif, si dans l'année en cours, un Juge-Arbitre ayant officié sur l'année en cours officie :

- 3 journées minimum pour un JALA ([1 journée d'activité de formateur responsable GEO 2 peut être totalisée dans les 3 journées](#))
- 5 journées minimum pour un JALC dont au moins 1 journée ICN. ([2 journées d'activité de formateur responsable GEO 2 peut être totalisée dans les 5 journées](#))

#### Règle en cas de non-activité sur une ou plusieurs saisons :

- Si un Juge-Arbitre est resté inactif moins de 2 ans, il devra être Juge-Arbitre Adjoint sur une compétition ligue.
- En cas d'activité insuffisante durant 3 années civiles consécutives, le Juge-Arbitre :
  - JALA devra suivre à nouveau la formation et repasser l'examen.
  - JALC sera rétrogradé JALA.

Pour plus de détails, se référer au Guide du Badminton, Chap 06/01 Article 5 pour les arbitres et Chap 06/02 Article 5 pour les juges arbitres

#### 3.3.3.3. *Juge de Ligne*

- Juge de ligne Accrédité : Le maintien au niveau « accrédité » exige un minimum de vingt matchs sur une période de trois ans glissants.
- Juge de ligne Certifié : Le maintien au niveau « certifié » exige un minimum de trente matchs sur une période de trois ans glissants.
- 

Un juge de ligne accrédité, certifié ou international est mis « inactif » en cas d'absence d'activité durant trois années civiles consécutives. L'activité s'apprécie sur la base des feuilles d'activité.

Pour plus de détails, se référer au Guide du Badminton, **Chap 06/01 Article 5 pour les arbitres, Chap 06/02 Article 5 pour les juges arbitres et Chap 06/03 Article 4 pour les juges de ligne.**

#### 3.3.4. EVOLUTION VERS LE GRADE FEDERAL ACCREDITE

La CLOT propose des candidats O.T. au grade fédéral accrédité.

[La CLOT prendra en charge les frais pédagogiques de la formation, une validation préalable sera nécessaire.](#)

#### 3.3.5. GESTION AUTORISATION ET HOMOLOGATION DES COMPETITIONS

Une autorisation préalable doit être délivrée pour toute compétition de Badminton organisée dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine, qu'elle soit officielle (Championnats départementaux et régionaux jeunes, seniors et vétérans, tournois privés, promobad) ou non-officielle, à l'exception des compétitions fédérales régies par la Fédération française de Badminton.

Toute compétition qui n'a pas obtenu d'autorisation est interdite. Les licenciés ne peuvent participer à des compétitions de Badminton non autorisées.

### 3.3.6. GESTION DES AUTORISATIONS DES COMPETITIONS

Les compétitions se déroulant sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, organisées par la Ligue Nouvelle-Aquitaine, les Comités Départementaux et/ou les clubs, à savoir :

- Les Tournois de privés ;
- Les Circuits Jeunes Départementaux et Régionaux ;
- Les Championnats Départementaux Jeunes, Seniors et Vétérans ;
- Les Championnats Régionaux Jeunes, Seniors et Vétérans ;
- Le(s) Circuit(s) Inter-régional(aux) Jeune(s) se déroulant dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine ;
- Le(s) Circuit(s) Elites Jeunes se déroulant dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Les compétitions promobad sont du ressort des comités départementaux.

Concernant les compétitions s'adressant à l'attention de joueurs N, la demande d'autorisation est contrôlée par la CLOT puis adressée automatiquement via Poona à la FFBaD pour autorisation.

Pour toutes ces demandes d'autorisation, la CLOT contrôle que :

- Le règlement particulier de la compétition, obligatoirement joint à la demande, est conforme au règlement général des compétitions défini par le Guide du Badminton.
- Le nombre de Juges-arbitres est correct au vu du nombre de terrains et de salles ;
- Le(s) Juge(s)-Arbitres(s) peut (peuvent) officier ;

La CLOT s'assure que le nombre de tournois autorisés, le niveau, les séries et le public concerné ne soient pas préjudiciables aux organisateurs, ni aux joueurs via la gestion sur le forum de la ligue.

### 3.3.7. REPARTITION DES TOURNOIS PRIVES JEUNES, SENIORS ET VETERANS

[La procédure de fonctionnement du calendrier régional est décrite dans le règlement et fonctionnement du calendrier des compétitions.](#)

### 3.3.8. PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOIS

Chaque club doit réserver une date sur le calendrier de la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant d'effectuer la demande d'autorisation sur Poona.

Ces réservations se feront uniquement via [le site internet de la ligue](#).

[Dans le cas d'une demande d'un club n'ayant qu'une possibilité d'organisation, et si la date en question est déjà prise, le responsable du traitement du calendrier prendra contact avec les deux clubs pour essayer de trouver une entente. A défaut d'entente, le responsable tranchera en argumentant son choix.](#)

[La procédure de fonctionnement du calendrier régional est décrite dans le règlement et fonctionnement du calendrier des compétitions.](#)

### 3.3.9. MODALITES SUR POONA

Toute demande doit être établie sur Poona par l'organisateur au plus tard 90 jours avant la date de la compétition, obligatoirement accompagnée du règlement particulier de la compétition. Chaque demande fait l'objet d'un contrôle de cohérence avec le calendrier et de respect des règles appliquées dans le Règlement Général des Compétitions.

Les compétitions promobad sont du ressort des comités départementaux.

Toute compétition qui n'a pas obtenu d'autorisation est interdite. Les licenciés ne peuvent participer à des compétitions de Badminton non autorisées.

### 3.3.10. GESTION DES HOMOLOGATIONS DES COMPETITIONS

A l'issue de la compétition, le Juge-Arbitre doit saisir son rapport sur Poona, Le GEO devra importer les résultats.

Au vu de tous ces éléments, la CLOT

- homologue (ou non) la compétition : l'homologation est la règle, en cas de non homologation, elle devra justifier sa décision à l'organisateur et au Comité Directeur de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ;
- assure le suivi des forfaits ;
- assure le suivi des cartons rouges sur POONA
- la fédération assure le suivi des cartons noirs

### 3.3.11. GESTION DES FORFAITS

Tout joueur ne se présentant pas à une compétition sans motif justifié, est passible d'une suspension de toutes compétitions de 2 mois ou de 6 mois en cas de récidive sur une période de 12 mois.

Par ailleurs, peuvent être sanctionnés au même titre que les forfaits volontaires :

- les joueurs participant à une compétition et quittant le tournoi avant d'avoir terminé leurs matches, sauf cas de force majeure ;
- les joueurs s'inscrivant sur 2 Tournois devant se dérouler le même week-end, si tous les matches d'un même tableau se jouent sur 2 jours
- 

***Pour rappel Art 2.11.3.3 du RGC : Si un joueur est inscrit à une compétition programmée sur plusieurs jours consécutifs, il est autorisé à participer à un tableau d'une autre compétition programmé sur un seul jour (samedi par exemple) à condition :***

- ***que le ou les tableaux auxquels participe le joueur ne soient programmés sur l'échéancier diffusé avant la compétition que sur un seul jour ;***
- ***que le joueur reçoive une convocation officielle ne le convoquant qu'à partir du jour concerné.***

La CLOT enregistre les forfaits dans la base de données Poona. Après validation des résultats, Poona déclenche alors l'envoi des courriers électroniques au joueur et au Président du club concerné.

### 3.3.12. GESTION DES CARTONS

En application de l'article 16.7 des règles officielles, les Arbitres et Juges-arbitres doivent sanctionner les joueurs chaque fois que leur conduite le rendra nécessaire, de la façon suivante :

- en donnant un avertissement (carton jaune) au joueur (ou à l'équipe) contrevenant(e) ;
- en comptant une faute (carton rouge) au joueur (ou à l'équipe) contrevenant(e) ;
- en disqualifiant (carton noir) le joueur (ou l'équipe) contrevenant(e).

Il est demandé :

- aux Arbitres d'indiquer clairement sur les feuilles de matches tous les incidents, les avertissements, fautes ou disqualifications prononcés à l'encontre des joueurs ;
- aux Juges-arbitres de consigner dans leur rapport de JA les joueurs sanctionnés, la raison de la sanction, et la sanction prise (cartons jaunes, rouges ou noirs).

Un suivi des cartons sera effectué par la CLOT.

### 3.3.13. PROCEDURE SUITE AUX CARTONS

Tous les cartons donnés par un JA sur une compétition se déroulant dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont consignés par le juge-arbitre dans son rapport (annexe « Incidents »), document envoyé automatiquement par POONA aux instances concernées.

Le licencié qui reçoit un carton noir ou un carton rouge, se voit remettre immédiatement par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé, ainsi que ses moyens de défense, tels que décrits par le règlement disciplinaire fédéral et le présent règlement.

Ce formulaire de notification immédiate n'est renseigné qu'avec l'identité du joueur, son numéro de licence, la dénomination de la compétition et la date.

Le licencié intéressé doit signer ce formulaire dont une copie est conservée par le juge-arbitre.

En cas de refus de signature, le juge-arbitre sollicite la signature de tout licencié présent et témoignant du refus de signature.

Le juge-arbitre joint à son rapport la copie du formulaire dans Poona.

L'annexe « Incidents » du rapport du juge-arbitre est traitée par la ligue où s'est déroulée la compétition, selon l'annexe 1 du présent règlement. Ce traitement est effectué dans un délai maximum de deux semaines suivant le dernier jour de la compétition. Toutefois, en cas de carton noir, le traitement est effectué par la Fédération.

### 3.3.14. TENUE VESTIMENTAIRES DES JOUEURS

Afin de mieux valoriser le Badminton, il est demandé à tous, Arbitres, Juges-Arbitres, Présidents de Clubs, Educateurs sportifs, d'être vigilant quant aux tenues vestimentaires des joueurs.

Les Juges-Arbitres feront les remarques aux joueurs ne respectant pas les règles sur la tenue vestimentaire, et noteront dans leur rapport tout manquement à ces règles.

***Pour plus de détails, se référer au GdB O3 07 Tenues vestimentaires et publicité***

### 3.3.15. OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS DE COMPETITIONS

Les clubs de plus de 60 licenciés voulant organiser un tournoi officiel devront avoir un JA licencié dans le club.

Un club de + de 60 licenciés n'ayant pas de JA licencié dans le club ne pourra pas organiser de compétition dite "normale", cependant, il pourra organiser des rencontres promobad avec un GEO.

Les clubs de moins de 60 licenciés pourront ne pas avoir de JA licencié dans le club mais ils devront définir un JA référent du club.

En l'absence de JA licencié dans le club mais avec un JA référent, ces clubs (-60 licenciés) pourront organiser des compétitions ouvertes aux joueurs R4 maximum.

En l'absence de JA référent, le club ne pourra pas organiser de compétition dite "normale", cependant, il pourra organiser des rencontres promobad avec un GEO

Il est également obligatoire de compter parmi ses licenciés un Arbitre actif, ou en cours de formation pour les clubs ayant une équipe en ICR (art 5.11 règlement ICR)

Cas particuliers :

- Cas d'un club qui a un Juge-Arbitre actif : si ce Juge-Arbitre ne reprend pas de licence dans ce club, ce dernier pourra cependant organiser un tournoi, mais les dirigeants devront s'engager à former un Juge-Arbitre avec délai accordé à 3 ans ;
- Cas d'un club qui a formé un Juge-Arbitre stagiaire : si ce Juge-Arbitre stagiaire ne reprend pas de licence dans ce club, ce dernier pourra cependant organiser un tournoi, mais les dirigeants devront s'engager à former de nouveau un Juge-Arbitre avec un délai de 3 ans.

## 4. TARIFS DES VACATIONS DES OFFICIELS DE TERRAIN ET FORMATEURS

Cette valorisation s'applique à l'ensemble des compétitions se déroulant uniquement sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les compétitions se déroulant sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et régies par les Comités ou par les clubs devront respecter les tarifs minimums ci-dessous.

**Hébergement des OT** : Les Arbitres, Juges arbitres et Juges de Ligne, seront hébergés par l'organisateur de la compétition (si nécessaire, avec accord préalable de l'organisateur). **Les repas** pour les arbitres, les juges arbitres et les juges de ligne qui sont convoqués par l'organisateur, seront pris en charge par celui-ci avec une somme forfaitaire définie par l'organisateur. **Les frais de transport** seront remboursés pour les OT par l'organisateur avec accord préalable avec celui-ci.

### 4.1. Indemnités

Les montants sont actualisés et votés en début de saison par le CA de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

- Arbitre :

| Grades                  | Indemnités |
|-------------------------|------------|
| Arbitre Stagiaire       | 0€ / jour  |
| Arbitre Ligue accrédité | 25€ / jour |
| Arbitre Ligue certifié  | 30€ / jour |
| Arbitre fédéral         | 35€ / jour |

- Juge-arbitre :

| Grades                       | Indemnités |
|------------------------------|------------|
| Juge Arbitre Stagiaire       | 0€ / jour  |
| Juge Arbitre Ligue accrédité | 40€ / jour |
| Juge Arbitre Ligue certifié  | 50€ / jour |
| Juge Arbitre fédéral         | 60€ / jour |

### 4.2. Remboursement de frais

Les frais annexes seront remboursés sur présentation d'une fiche de frais et des factures correspondantes. La CLOT validera les demandes de remboursement.

Les montants indiqués ci-dessous sont les montants maximums remboursés. La CLOT pourra autoriser un dépassement sous justificatif (de manière exceptionnelle).

- Déplacements :

Le barème appliqué est de 0.304€/km

Pour les déplacements en train, prise en charge sur la base d'un A/R en seconde classe.

L'itinéraire utilisé sera celui proposé par google maps entre l'adresse du domicile et le lieu d'exercice.

Il sera préconisé de covoiturer pour se déplacer sur les actions afin de limiter les frais.

- Restauration :

Buvette pour une compétition se terminant à 20h : 10€/jour avec justificatif, sauf si prise en charge par l'organisateur.

Buvette pour une compétition se terminant après 20h : 15€/jour avec justificatif, sauf si prise en charge par l'organisateur.

Repas à l'extérieur : 25€/repas le soir, si hébergement, avec justificatif.

- Hébergement :

Le barème est de 60€ par chambre. Le petit-déjeuner est en supplément avec un maximum de 15€.

Ne pas hésiter à demander le tarif sportif (certains hébergeurs pratiquent des tarifs préférentiels).

L'officiel pourra arriver la veille d'une action si la distance le justifie et sous condition :

- Distance supérieure à 200kms via google maps

Ou

- Raisons professionnelles ou personnelles (validation par la CLOT au préalable)

Ou

- Distance de plus de 2h, via google maps, et nécessité d'arriver à la salle avant 9h

- Autres :

Sous réserve de validation de la CLOT.

- Demandes de remboursement : la demande devra être faite au maximum 1 mois après la date de l'action à destination du responsable de l'action avec copie secrétariat de la ligue (contact@lnaqbad.fr).

## 5. VALIDATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est soumis à validation du Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que toutes ses modifications.



## 6. ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DE LA CLOT

### Responsable :

Victorien CHAUCHOY [victorien.chauchoy@lnaqbad.fr](mailto:victorien.chauchoy@lnaqbad.fr)

### Membres :

Evelyne MATON [evelyne.maton@lnaqbad.fr](mailto:evelyne.maton@lnaqbad.fr)

Nathalie DEPLANCKE [nathalie.oddos@lnaqbad.fr](mailto:nathalie.oddos@lnaqbad.fr)

Emmanuel LECOINTE [emmanuel.lecointe@lnaqbad.fr](mailto:emmanuel.lecointe@lnaqbad.fr)

### Personnes ressources :

Gil Guardao [gil.guardao@lnaqbad.fr](mailto:gil.guardao@lnaqbad.fr)

Anne CHAILLOU [anne.chaillou@lnaqbad.fr](mailto:anne.chaillou@lnaqbad.fr)

Anthony REPESSE [anthony.repesse@lnaqbad.fr](mailto:anthony.repesse@lnaqbad.fr)

Lionel Langlois [lionel.langlois@lnaqbad.fr](mailto:lionel.langlois@lnaqbad.fr)